



***TARIFS 2023-24 | 1ER NOVEMBRE 2023 AU 31 OCTOBRE 2024**

AUGMENTATION DE 2% CHAQUE ANNÉE DÈS LE 1ER NOVEMBRE

ATTENTION : CES TABLEAUX DE TARIFS DOIVENT ÊTRE INTERPRÉTÉS EN RELATION AVEC LES ARTICLES DE L'ENTENTE COLLECTIVE S'Y RAPPORTANT *

TARIF DE RÉPÉTITION (conforme au taux général du salaire minimum en vigueur)

À partir du 1er mai 2024	15,75\$
--------------------------	---------

HEURES DE RÉPÉTITION minimales garanties

Nombre de représentations garanties	Nombre d'heures de répétition minimales garanties selon la catégorie	
	A	B
5 représentations et -	45h	45h
10 à 14	73h	40h
15 et +	110h	60h

TARIF PAR REPRÉSENTATION (10 représentations et +)

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	56,91 \$
	B	53,49 \$
300-599	A	63,76 \$
	B	58,33 \$
600-899	A	99,97 \$
	B	83,87 \$
900 et +	A	135,19 \$
	B	108,74 \$

TARIF "MAJORÉ" PAR REPRÉSENTATION

CAPACITÉ DE SALLE	CATÉGORIE	CACHET
0-299	A	132,90 \$
	B	93,82 \$
300-599	A	139,43 \$
	B	98,40 \$
600-899	A	173,82 \$
	B	122,69 \$
900 et +	A	207,27 \$
	B	146,30 \$

TARIF DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE

CAPACITÉ DE SALLE	TARIF HORAIRE
0-299	17,61 \$
300-599	18,50 \$
600-899	23,02 \$
900 et +	27,46 \$

LECTURE PUBLIQUE

L'artiste engagé pour faire une lecture publique est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Nombre d'heures incluses	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
267,88 \$	20	183,57 \$

LABORATOIRE PUBLIC

L'artiste engagé pour faire un laboratoire public est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
154,82 \$	30	154,82 \$

CINQ (5) REPRÉSENTATIONS ET MOINS

Lorsque le producteur garantit cinq (5) représentations et moins, l'artiste est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
60,56 \$	45	154,77 \$

SUBSTITUT

La fonction de substitut se paie au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
349,91 \$	154,82 \$

INTERVENTION

L'artiste engagé pour faire une intervention est payé au moins :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
164,07 \$	5	184,17 \$

SPECTACLE DE COMMANDE

L'artiste engagé pour faire un spectacle de commande est payé :

Tarif de la 1 ^{ière} représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
70,91 \$	20	205,36 \$

SPECTACLE THÉMATIQUE

A) ANIMATION THÉÂTRALE

Tarif par représentation	Heures de répétition minimales garanties
187,11 \$	2

B) SPECTACLE COMPTE RENDU

Tarif création	Temps de préparation maximum (inclus)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise	Temps de préparation maximum (inclus)
230,22 \$	5 h	191,62 \$	0

SPECTACLE SUR MESURE

Durée du sketch	Temps de présence maximum	Temps de répétition maximum à la création uniquement	Tarif création (1ère représentation)	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
0 à 10 min. 59 sec.	2h	10h	252,44 \$	172,95 \$
11 à 20 min. 59 sec.	2h	12h	268,84 \$	184,21 \$
21 à 29 min. 59 sec.	2,5h	15h	285,24 \$	195,46 \$
30 à 44 min. 59 sec.	3h	18h	301,65 \$	206,69 \$
45 à 60 min. 59 sec.	3h	20h	318,07 \$	217,93 \$

MEURTRE ET MYSTÈRE

L'artiste engagé pour un spectacle « meurtre et mystère » est payé au moins selon le tableau suivant :

Tarif de la 1ère représentation	Heures de répétition minimales garanties	Tarif de représentation subséquente et de la reprise
155,03 \$	2	170,54 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

Capacité de salle	1-15 représentations	16-35 représentations
0-299	352,68 \$	705,35 \$
300-599	410,27 \$	820,60 \$
600-899	581,41 \$	1 162,80 \$
900 et +	762,77 \$	1 525,94 \$

Chaque représentation qui excède le droit d'utilisation acheté à la signature du contrat se paie au moins le tarif suivant selon la capacité de la salle :

Capacité de salle	Tarif
0-299	31,69 \$
300-599	33,25 \$
600-899	41,45 \$
900 et +	49,41 \$

PARTICIPATION PAR ENREGISTREMENT

L'artiste qui fait partie de la distribution et à qui l'on demande de participer à un enregistrement pour ledit spectacle est payé :

* conformément au tableau ci-dessous avec un minimum de deux heures (2) lorsqu'il s'agit d'un enregistrement visuel ou sonore et visuel

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	22,04 \$

* Les heures d'enregistrement doivent être payées en sus des heures de répétitions

RÉPLIQUE

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	21,40 \$

FRAIS DE SÉJOUR

REPAS

En vigueur	Hébergement	Déjeuner : de 6 h à 8 h 30	Dîner : de 11 h à 13 h 30	Souper : de 17 h à 19 h 30	Allocation supplémentaire*
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2008	85,00 \$	10,50 \$	16,00 \$	22,00 \$	10,00 \$

*une allocation supplémentaire de dix dollars (10 \$) est versée à l'artiste qui est à l'extérieur pour les trois (3) repas sans qu'il y ait coucher, à l'artiste qui voyage entre 23 heures (23 h) et 3 heures (3 h) pour rentrer à la place d'affaires du producteur, et à l'artiste qui accepte que le producteur paie son hébergement.

a) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 7 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$

b) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins vingt-huit (28) jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	314,74 \$	635,14 \$

c) Si l'artiste est à l'extérieur pour une période d'au moins 56 jours

En vigueur	Tarif par semaine couvrant les repas	Tarif par semaine couvrant hébergement et repas
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	277,88 \$	549,12 \$

FRAIS DE TRANSPORT

En vigueur	Tarif du kilomètre
Pas d'augmentation depuis 1er novembre 2010	0,38 \$

L'excédent des heures de voyage, les heures de voyages de nuit (les déplacements un jour de repos)

En vigueur	Tarif horaire
1er novembre 2022	29,16 \$